

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Cédric BELLEGUEULLE, Sandrine LETIERCE, Frédéric NARDELLO

Absents excusés : x

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

SORTIE DE LA CCTNP

Cela fait plusieurs mois que les membres du conseil municipal de Coisy posent la question de la pertinence d'être membre de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie.

Ce sujet étant à l'ordre du jour de la réunion de conseil, Monsieur le Maire ouvre les débats. Les remarques des conseillers sont les suivantes :

- La commune de Coisy se trouve géographiquement à proximité d'Amiens, par exemple « Shopping promenade » se situe à 4 km de la commune.
- La commune achète l'eau à Amiens métropole depuis longtemps.
- Des services de proximité n'existent pas à Amiens métropole.
- Le bus d'Amiens métropole passe aux portes de la commune.
- Le bassin de vie des habitants de la commune est Amiens.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il y aura une perte de recettes fiscales pour la commune.

Après avoir entendu toutes ces remarques, le Maire pose au conseil municipal la question suivante : « Voulez-vous que la commune de Coisy demande sa sortie de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie ? »

Par 10 voix « pour » et une voix « contre », le conseil municipal demande au Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour sortir de la communauté de communes et rejoindre Amiens métropole.

ADHESION DE LA FDE A LA VILLE DE SALOUËL

La séance étant ouverte Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE80, qui sera rattachée au secteur d'Amiens métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se déclare :

- Favorable à l'adhésion de la FDE80 de la ville de Salouël

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHATEAU D'EAU

Suite aux travaux d'étanchéité du château d'eau et après consultation de l'entreprise présente, il s'avère que l'enduit extérieur de la cuve se désagrège. Monsieur le Maire a fait faire un devis par l'entreprise Résina, celui-ci est de 23 551.28 € HT. Ces travaux ne pourront se faire qu'au 1^{er} semestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis présenté par l'entreprise Résina et demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions.

ECLAIRAGE PUBLIC LED

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la fédération départementale de la Somme pour la modernisation de l'éclairage public en LED, pour les rues suivantes :

- Rue des peupliers, rue d'engouevent, rue du soleil levant, place de l'église, rue du chêne, rue Manon Lescaut, rue du priez, rue Bazile Darquet.

Le devis proposé s'élève 57 554€ HT. Le montant pris en charge par la FDE80 est de 30 123€, l'aide du conseil départemental est de 23 022€. Le reste à charge de la commune est donc de 19 949€.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis présenté par la FDE80 et demande à Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

TRANSFORMATEUR RUE DES CHAMPS D'AMOUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal trois propositions de visuels du transformateur rue des champs d'amour.

Le conseil municipal après avoir visualisé les propositions envoyées par la FDE80, décide de valider le projet proposé par le graphiste « Made in graffiti » d'un montant de 1 750€ HT.

CHOIX DU NOM DE LA SALLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission bâtiment, propose comme nom de la salle socioculturelle : la Récréation.

Le conseil municipal décide que la salle se nommera la Récréation.

Après avoir visionné plusieurs propositions de projet établi par l'architecte une majorité des conseillers choisissent le visuel n°5 de l'architecte : écriture avec des lettres en attachées : « La RéCréation ».

SECURITE RUE DE PERRIOT ET DES PEUPLIERS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils devaient réfléchir à l'aspect sécuritaire rue des peupliers et rue de Perriot.

Après échanges, les conseillers décident de ne pas installer des feux récompenses dans ces rues. Les choix se portent :

Pour la rue des peupliers : une écluse avec place de parkings pour un montant prévisionnel de 8 464€ HT.

Pour la rue de Perriot : le conseil municipal préfère une chicane et un plateau ralentisseur, Monsieur le Maire est chargé de faire établir des devis.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des subventions.

POINT TRAVAUX

Château d'eau : La remise d'eau ne se fera qu'après avoir reçu les résultats des analyses de l'eau qui a séjourné dans la cuve étanchéifiée. Celle-ci est prévue début juillet. Un point lumineux est souhaité par différents conseillers en haut du château d'eau principalement lors des fêtes.

Salle socioculturelle : Rose-Marie présente des propositions de règlement d'occupation de la salle, différentes remarques sont faites et rajoutées. Monsieur le Maire rappelle que la salle ne sera pas louée avant le mois de novembre et que l'on a le temps de finaliser le règlement.

La séance s'est clôturée à 20h30



Annie DA COSTA >